



Le CCR a obtenu:

Que les personnes âgées de 70 ans et plus dont le logement est devenu trop grand peuvent continuer d'habiter leur logement sans être transférées ailleurs.

(Avant c'était à partir de 75 ans)



Qui participe aux rencontres du CCR?

Les représentants des comités et un représentant par immeuble sans comité.

Tous les locataires peuvent assister à une rencontre en tant qu'observateur (peut s'exprimer).

Ça vous intéresse???

Contactez la présidente de Trois-Rivières du CCR
Linda Sheehy tél. 819-693-3272
lindasheehy3@hotmail.com

Vice-président
Secteur Des Chenaux
Roger Saucier
Tel. 1-418-325-3230
rhockeys@telus.net

Réalisé par: Linda Sheehy, présidente



Comité Consultatif des Résidants, à l'écoute des locataires



À propos

Le **CCR** est composé d'un maximum de 25 locataires

- un représentant secteur familles et un secteur ainés siègent au ***C.A.** de l'OMH
- même chose pour le comité de sélection

Comité de liaison

- Son mandat est de faire le lien entre l'OMH et le CCR
- Ce comité prépare les points de l'ordre du jour pour les rencontres du **CCR**
- Il fait le suivi entre les rencontres pour s'assurer que les décisions prises en CCR soient exécutées

Le **CCR** se rencontre 5 fois par année et le comité de liaison 10 fois ou plus, selon le besoin

* **C.A.** : Conseil d'Administration

Mandat du **CCR**

1. Étudier les politiques touchant l'ensemble des locataires pour formuler des recommandations
2. Promouvoir la participation des locataires aux activités sociales et communautaires
3. Favoriser la vie associative en formant des comités
4. Organiser l'assemblée d'élection des représentants des locataires
 - au ***C.A.** de l'OMH
 - au comité de sélection
5. Prendre des initiatives en mobilisant les locataires dans différents projets pour améliorer la vie en HLM



Ce que peut faire un **CCR**

- Émettre un avis à l'office de l'office si un problème qui concerne **l'ensemble des locataires**.
- Donner son avis sur les politiques et les règlements de l'office.

Toutefois si vous avez:

- Un problème avec un locataire
- Un bris dans votre loyer
- Ou autres problèmes en lien avec les aires communes

Communiquez avec l'OMHTR, ils sont là pour vous aider, 819-378-5438